THÉMATIQUE SUR L'ORGANISATION DU LOISIR AU NIVEAU RÉGIONAL

"Document de réflexion"

RENCE
LOISIR

Québec

86-03794/

CONFÉRENCE THÉMATIQUE SUR L'ORGANISATION DU LOISIR AU NIVEAU RÉGIONAL

L'organisation du loisir au niveau régional incluant un questionnement sur la vocation des associations régionales afin, d'une part, de situer l'impact de leur intervention, plus particulièrement au niveau local et, d'autre part, de convenir de la nature et du type d'intervention que devraient avoir les autres partenaires et l'État à leur égard.

Dépôt légal
3e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2 - 550 - 12166 - X

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION 3

1. L'ÉTAT DE LA SITUATION DE L'ORGANISATION DU LOISIR AU NIVEAU RÉGIONAL

1.1 **La structure québécoise du loisir** 9

1.2 **Les actions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au niveau régional** 10

1.2.1 Les politiques et les mesures ministérielles aux niveaux national et local ayant une incidence sur le niveau régional 10

1.2.2 Les mesures et programmes de soutien à des organismes régionaux 11

1.3 **Les autres mesures gouvernementales au palier régional** 12

1.4 **Les principaux acteurs de la région** 12

1.4.1 Les associations régionales 13

1.4.2 Les conseils régionaux de loisir 14

1.4.3 Les directions régionales du Ministère 16

2. L'ANALYSE CRITIQUE DES RÔLES ET DES SERVICES DISPENSÉS PAR LES INTERVENANTS DE NIVEAU RÉGIONAL

2.1 **Les services dispensés par les associations régionales et le point de vue des organismes locaux** 21

2.2 **Les services dispensés par les conseils régionaux de loisir et le point de vue des organismes locaux** 26

2.3 **Les services dispensés par les conseils régionaux de loisir et le point de vue des associations régionales** 29

PAGE

2.4 Les services dispensés par les conseils régionaux de loisir et le point de vue des municipalités 33

2.5 Les services dispensés par les directions régionales du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 34

2.6 L'offre de service au niveau régional et les implications sur le mode d'organisation des services 36

3. LES PERSPECTIVES ET LES AVENUES DE DÉVELOPPEMENT

3.1 Les paramètres de l'organisation des services offerts par les organismes régionaux 39

3.2 Proposition d'un nouveau modèle d'organisation des services au niveau régional 40

3.2.1 La structure régionale, sa composition et ses rôles 40

3.2.2 Les tables sectorielles, leurs objectifs et leurs rôles 41

3.2.3 La mise en place d'un centre de service régional 42

3.2.4 Scénarios proposés relativement à la participation du Ministère au financement de cette nouvelle structure et de son centre de service 43

3.3 Intensification des rôles des directions régionales du Ministère 43

CONCLUSION 47

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Les options fondamentales du Livre blanc et les orientations concernant le palier régional

L'histoire du loisir au Québec, comme tout autre grand secteur d'activités humaines, est caractérisée par d'importantes mises au point des politiques qui viennent, dans des circonstances précises, ajuster des objectifs, des orientations, des rôles et des pratiques.

C'est ainsi que le Gouvernement québécois publiait en 1977 un Livre vert sur le loisir, lequel fit l'objet d'une large consultation dont les résultats ont inspiré l'écriture et l'adoption du Livre blanc sur le loisir en 1979.

L'application des options fondamentales du Livre blanc apportait au monde du loisir une vision et une philosophie de développement dynamique, des principes directeurs clairement définis, ainsi que des statuts et des rôles précis pour chacun des intervenants selon la nature de son secteur et son niveau d'intervention:

- le citoyen est reconnu comme étant le centre et la priorité de la politique du loisir;

- la municipalité est clairement établie comme le maître d'oeuvre de l'organisation du loisir au palier local;

- l'État se définit comme gardien et promoteur des intérêts collectifs;

- les organismes nationaux et régionaux se situent comme partenaires de l'État et des municipalités.

Ces déclarations et les mandats qui y correspondent confiaient à chacun des intervenants une ligne de conduite précise pour les années qui allaient suivre.

Cependant, de tous les paliers d'intervention mentionnés, c'est à l'égard du palier régional que le Livre blanc adoptait une position plus ouverte et plus expérimentale dans une perspective de transition.

De nombreuses raisons justifiaient cette attitude composée de prudence et d'audace; les principales sont que:

- le palier régional se trouvait dans des rôles d'intermédiaire exigeant autant de capacité d'adaptation que de leadership compte tenu des réformes aux paliers national et local;

- la nouveauté des mandats attribués aux autres partenaires et le temps de rodage requis pour acquérir une certaine consolidation de fonctionnement exigeaient que les organismes régionaux, particulièrement les conseils régionaux de loisir, acceptent des rôles de suppléance et d'assistance non voués à la permanence.

C'est dans ce contexte et dans cette perspective que le Livre blanc statuait comme suit au sujet des mandats des conseils régionaux de loisir. "D'abord et avant tout, il est demandé aux conseils régionaux d'assurer aux municipalités et aux organismes locaux et régionaux de loisir le soutien dont ces instances auront besoin pour entreprendre les actions exigées par la mise en oeuvre de la réforme municipale du loisir. Deuxièmement, les conseils régionaux de loisir devraient participer activement à la coordination des activités et des services offerts aux municipalités et aux groupes locaux par les associations régionales et nationales. Enfin, il est normal que les conseils régionaux s'appliquent aussi à réaliser des projets que pourra identifier la volonté explicite de leurs membres."

Cependant, l'esprit de la politique gouvernementale du loisir voulait que les services offerts par ces organismes soient de plus en plus accessibles à l'ensemble de la collectivité, notamment aux groupes locaux de citoyens. Au cours de la consultation, les intervenants ont été unanimes sur ce point: il est temps qu'on offre des occasions et des services de loisir à l'ensemble de la population et qu'on soutienne les initiatives des individus et des groupes qui en font la demande, dans le respect de leurs goûts et de leurs aspirations. En somme, il s'agissait d'inciter les organismes de loisir à participer activement à un développement résolument communautaire du loisir.

Le premier terme de quatre ans auquel référait le Livre blanc est maintenant complété:

- les municipalités ont consolidé et développé leur rôle de maître d'oeuvre;

- les conseils de comté ont été remplacés par les municipalités régionales de comté;

- les conseils régionaux de loisir se sont associés à l'État pour l'exécution de mandats bien spécifiques identifiés dans le Livre blanc;

- les organismes nationaux ont précisé leurs rôles et l'État a défini de manière plus explicite ses relations de partenaires avec eux;

- la culture vécue du loisir a continué d'évoluer de nombreuses façons.

À la lueur de ces réalités, le temps est venu de nous questionner à nouveau sur la mission et les rôles du palier régional en évaluant:

- l'accomplissement de ses mandats;

- la nature des réalités et des besoins qui l'entourent;

- les perspectives et les exigences de l'avenir.

La Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional: un temps de réflexion tourné vers l'avenir

Le temps est arrivé de faire le point sur le chemin parcouru et de se fixer de nouveaux objectifs. La Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional est l'occasion privilégiée pour procéder dans ce sens.

Au cours de cette phase de consultation et d'échanges, l'ensemble des participants sera appelé à s'interroger sur l'organisation du loisir au niveau régional, incluant un questionnement sur la vocation des associations régionales afin, d'une part, de situer l'impact de leurs interventions, plus particulièrement au niveau local et, d'autre part, de convenir de la nature et du type d'intervention que devraient avoir les autres partenaires et l'État à leur égard.

Dans cette perspective, le temps écoulé et les expériences vécues depuis 1979 génèrent vraisemblablement plus de questions que de réponses; ainsi les partenaires de la Conférence devraient arriver avec des questions pertinentes plutôt qu'avec des réponses absolues... C'est dans ce sens que la toile de fond de cette Conférence est principalement inspirée par des interrogations que les participants se doivent de résoudre afin de poursuivre leur route.

Si l'on accepte qu'une question bien posée porte déjà en elle l'essentiel de sa réponse, la présente Conférence pourra correspondre à une étape majeure de l'évolution des organismes régionaux de loisir au Québec.

Présentation du document de réflexion

Ce document est l'instrument proposé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional. Dans le but de clarifier et de faciliter la réflexion et les discussions qu'il propose, l'information qu'il contient est divisée en trois grands chapitres.

Le premier chapitre traite de l'état de la situation de l'organisation du loisir au niveau régional. Ce chapitre passe en revue la configuration des intervenants types ainsi que de l'ensemble des principaux rôles et services des organismes régionaux.

Le second chapitre dresse une analyse critique des rôles et des services dispensés par les intervenants de niveau régional et fait un inventaire factuel et analytique des pratiques de chacun, de leur impact, de leur portée et des interrogations que ces situations soulèvent en ce qui a trait à l'avenir.

Quant au troisième chapitre, il suggère des perspectives et des avenues de développement. On y offre des éléments de solution à des situations accompagnés, dans chacun des cas, des commentaires et des questions qui visent à nourrir la réflexion des partenaires de la Conférence dans le but de favoriser le consensus le plus réaliste, le plus fonctionnel, et surtout le plus compatible avec les objectifs du Livre blanc qui demeurent le cadre de référence de cette réflexion de développement.

Dans la mesure où ce document se définit d'abord comme un instrument de travail, le ton qu'il adopte reflète une volonté d'alimenter une réflexion plutôt que de déclarer péremptoirement des vues ou des positions arbitraires. L'objectivité des faits, la bonne foi des réflexions et la pertinence des objectifs fondamentaux du Livre blanc suffisent à guider les débats et à indiquer les voies de l'avenir.

1

L'ÉTAT DE LA SITUATION

1. L'ÉTAT DE LA SITUATION DE L'ORGANISATION DU LOISIR AU NIVEAU RÉGIONAL

1.1 **La structure québécoise du loisir**

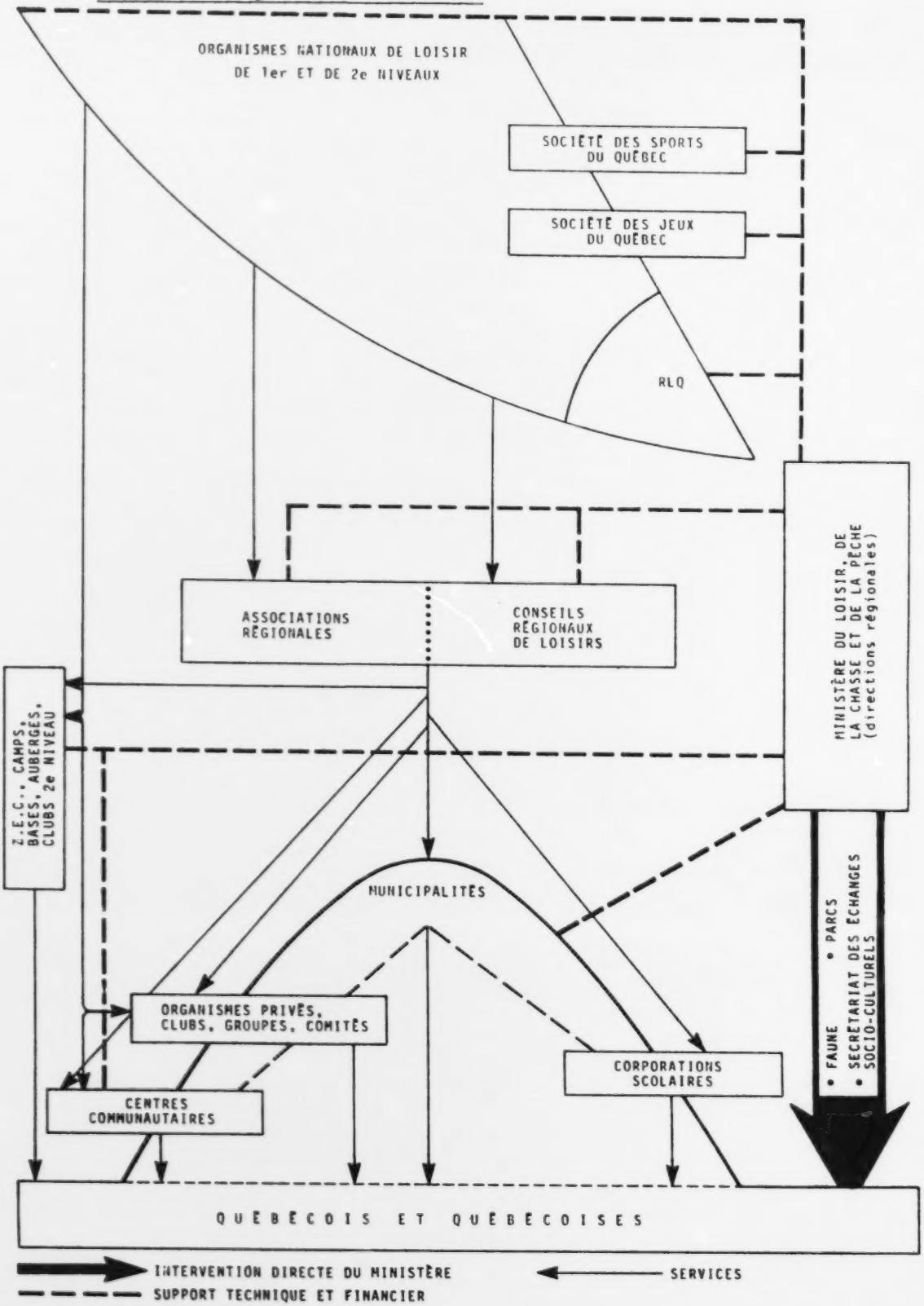

1.2 Les actions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au niveau régional

Les mesures avancées ci-après ne couvrent pas tout le champ des actions du Ministère en région mais sont davantage axées sur celles qui touchent la réalité des organismes régionaux.

Dans le but de rendre possible l'atteinte des objectifs confiés par le Livre blanc aux organismes régionaux en général et aux conseils régionaux de loisir en particulier, le Ministère a donné suite aux diverses mesures administratives qui affectaient tantôt directement, tantôt indirectement, la réalité quotidienne des organismes régionaux. Cependant, la somme de ces actions, mesures et initiatives administratives ne découle pas d'une politique nouvelle. Deux raisons principales expliquent cette absence de politique ministérielle explicite et intégrée:

- avant de définir la nature et la forme de son intervention au niveau régional, le Ministère a voulu préciser ses relations avec les municipalités au niveau local et avec ses organismes partenaires au niveau national. Ces clarifications ont donné lieu à la formulation de politiques qui ont eu des incidences sur l'organisation et l'offre de services au palier régional;

- le mandat ponctuel et expérimental que confiait le Livre blanc au palier régional, qui impliquait une certaine dose de suppléance, exigeait en quelque sorte de ne pas trop rapidement arrêter de politique et de laisser se poursuivre les expérimentations que cette nouvelle dynamique entraînait avec elle.

Malgré l'absence d'une politique ministérielle formelle et explicite concernant les organismes régionaux, il n'en demeure pas moins que les mesures administratives qui ont été prises portaient en elles les germes d'une politique. Il est pertinent d'en identifier les éléments précurseurs.

1.2.1 Les politiques et les mesures ministérielles aux niveaux national et local ayant une incidence sur le niveau régional

- La politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux qui a contribué à mieux identifier les rôles de ces organismes et qui les a incités à prévoir des stratégies de développement aux niveaux régional et local.

- La politique de l'élite sportive qui prévoit notamment la mise en place de centres régionaux d'entraînement pour l'élite.

- Les rôles des directions régionales du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui intégrent le volet loisir en plus de la conservation de la faune et de ses habitats.

- Le programme national de soutien aux activités de loisir municipal qui a contribué à expliciter certains rôles des conseils régionaux de loisir. Ces rôles ont été pris en compte par la suite dans l'élaboration des règles de financement de ces organismes.

1.2.2 Les mesures et programmes de soutien à des organismes régionaux

- Le Ministère a mis en place des règles de financement des conseils régionaux de loisir qui tentent explicitement de définir ses relations avec ces organismes, en vue de l'atteinte et de la concrétisation des options fondamentales du Livre blanc. Dans cette optique, il y a lieu de mentionner le soutien à la réalisation des jeux régionaux du Québec et celui aux municipalités découlant du programme national de soutien aux activités de loisir municipal, ainsi que l'aide aux projets issus de la volonté de leurs membres.

- Dans le but de répondre à des problématiques particulières, le Ministère subventionne directement les associations régionales de sport scolaire et collégial, les associations régionales de scouts et de guides, les conseils régionaux de l'âge d'or, les associations régionales pour personnes handicapées et les conseils régionaux de loisir scientifique.

- Le Ministère subventionne indirectement dans divers secteurs les associations régionales par l'intermédiaire d'un soutien à leur organisme national.

- Enfin, le Ministère soutient également l'administration régionale Kativik qui vise à aider les municipalités Inuits à jouer pleinement leurs rôles et à prendre leurs responsabilités quant à l'organisation du loisir dans ce milieu.

L'absence d'un énoncé de politique intégré et explicite face au palier régional n'exclut pas pour autant que les actions administratives du Ministère ne sont pas convergentes et inspirées des mêmes objectifs.

C'est à l'occasion de la présente Conférence qu'il est important de franchir cette nouvelle étape qui nous conduira à identifier les bases d'une telle politique.

1.3 Les autres mesures gouvernementales au palier régional

Au-delà du secteur d'intervention qui est spécifique au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, la reconnaissance et la valorisation des régions a fait l'objet d'initiatives gouvernementales durant les dernières années. La clarté et la portée de ces gestes ne font aucun doute quant à l'importance que l'on accorde à ce niveau de réalité.

Selon les initiatives gouvernementales auxquelles on peut référer, la carte régionale peut varier, de même que les fonctions qu'on lui attribue et les modalités administratives d'offre des services. Il n'en demeure pas moins que ces diverses options en faveur des régions témoignent d'une orientation générale ferme qui doit servir de toile de fond à cette réflexion touchant le niveau régional dans le domaine du loisir.

Sans qu'il soit question à cette étape-ci d'en analyser des modèles et encore moins d'en extraire des leçons, il importe de mentionner parmi les expériences en faveur de la régionalisation les plus récentes:

- le fonctionnement des associations touristiques régionales;

- l'évolution des conseils régionaux de la culture;

- le rapport "Aménager l'avenir et le choix des régions" sur l'aménagement du territoire qui appuyait le développement des municipalités régionales de comté.

1.4 Les principaux acteurs de la région

La section qui suit fournit, sous forme de tableaux précédés de textes explicatifs, les grandes caractéristiques de chacun des principaux acteurs régionaux, soit:

- l'identification du montant ou de la quantité de ressources affectées au fonctionnement de ces organismes;

- l'identification des clients de ces organismes;

- l'identification des services mis sur le marché par les acteurs régionaux et leur utilisation, lorsque les données sont disponibles.

Les services des intervenants régionaux sont:

- la promotion et l'information;
- l'encadrement et le support au développement des programmes et des activités;
- l'organisation et la coordination d'événements;
- la formation et le perfectionnement;
- la régie, la sécurité et la protection du consommateur;
- la documentation, les études et les inventaires;
- la représentation et la concertation des intervenants.

1.4.1 **Les associations régionales**

L'inventaire des organismes a été effectué conjointement par le Ministère, le Regroupement Loisir Québec et les organismes nationaux. À la lumière des données disponibles sur les associations régionales de loisir, on démontre 719 organismes dont une très forte proportion, soit 72%, est orientée vers le secteur sportif. Les autres secteurs du loisir sont présents dans une proportion moindre, soit 13% pour le loisir culturel, 9% pour le socio-éducatif et 3% respectivement pour le loisir touristique et le plein air.

Sur 719 organismes régionaux, on en dénombre 19 qui oeuvrent dans le secteur multisports. Ces organismes régionaux dispensent des services similaires aux autres associations régionales mais leur clientèle est constituée seulement d'organismes scolaires locaux et régionaux ainsi que du réseau collégial. En raison de leur petit nombre (19), ils ont été regroupés avec les organismes unisport pour l'analyse des données de l'enquête.

D'autre part, il a fallu joindre les organismes de loisir scientifique à ceux du secteur du loisir culturel, et les organismes du loisir touristique à ceux du plein air pour les mêmes raisons. Les principales caractéristiques des associations régionales sont les suivantes:

- en termes de représentation de membres, ces entités régionales regroupent 100 personnes et moins dans 29% des cas, 101 à 500 personnes dans 34% des cas, 501 personnes et plus dans 37% des cas;

- les organismes de loisir culturel, dans une proportion de 43%, possèdent une clientèle de 100 membres et moins. Les organismes socio-éducatifs, qui desservent plus de 500 membres, composent 74% de leur groupe. Enfin, les organismes oeuvrant dans les secteurs du loisir touristique et du plein air ont majoritairement une clientèle de 101 à 500 membres;

- pour ce qui est des ressources matérielles des organismes régionaux, 2 organismes sur 3 ne disposent pas d'un local permanent; une même proportion a fonctionné en 1983-1984 avec un budget de moins de 5 000 $;

- parmi les diverses sources de financement, les principales sont: les cotisations des membres contribuant pour au moins 30%; les subventions de l'organisme national avec une participation de 28%; les subventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche représentant 12% du budget; quant aux coûts chargés pour participer aux activités, leur apport est évalué à 11%;

- c'est dans le secteur socio-éducatif que l'on retrouve le plus de personnel rémunéré avec 65% contre 13% pour le secteur sportif, alors que 87% des organismes régionaux comptent sur le bénévolat à raison d'au moins 15 heures par semaine pour ce qui est de leurs ressources humaines;

- au niveau de ces organismes, il existe plusieurs systèmes de divisions du territoire.

Un manque d'uniformité au niveau des divisions des territoires d'intervention des associations régionales crée maintes complications tant pour l'identification des régions en vue d'une planification que pour des questions d'appartenance d'organisation.

Le tableau 1 à la page 17 présente de façon plus détaillée les caractéristiques précédemment mentionnées concernant les associations régionales.

1.4.2 **Les conseils régionaux de loisir**

Les conseils régionaux de loisir sont des organismes volontaires, autonomes, sans but lucratif et d'intérêt public. Une

partie de leurs activités correspond aux projets issus de la volonté de leurs membres et ils sont également mandatés par l'État sur des dossiers d'intérêt public tel le soutien aux municipalités.

Il y a 14 conseils régionaux de loisir qui sont reconnus par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'ensemble du Québec. Ils couvrent des territoires de tailles fort différentes; à titre d'exemples, le Conseil régional de loisir de Québec couvre 298 municipalités regroupant 944 403 personnes alors que celui de la Côte-Nord regroupe 46 municipalités pour une population de 117 981 personnes.

Finalement, les membres affiliés de niveau régional sont majoritairement du secteur sportif, ce qui est normal étant donné le grand nombre d'organismes régionaux qu'on y retrouve. Si l'on compare le nombre d'organismes affiliés aux conseils régionaux de loisir par secteur avec le nombre d'organismes sur le territoire dans chacun de ces mêmes secteurs, on s'aperçoit que les proportions sont relativement similaires.

SECTEUR	Présence sur le territoire		Affilié au C.R.L.	
	%	Nombre	%	Nombre
Sportif	72,0	430	72,0	255
Plein air	13,0	59	8,8	31
Socioculturel	9,0	54	7,6	27
Socio-éducatif	3,0	51	8,8	31
Touristique	3,0	19	2,2	8
TOTAL	100,0	613	100,0	352

Les chiffres cités dans le tableau ci-dessus concernent 13 conseils régionaux de loisir pour lesquels l'information était disponible.

Le tableau précédent démontre que, contrairement à l'opinion courante voulant que les associations sportives occupent trop de place au sein des conseils régionaux de loisir, leur membership est correctement réparti entre les secteurs.

En ce qui a trait aux caractéristiques sur les clientèles des conseils régionaux de loisir, les données existantes indiquent que ce sont les petites municipalités, soit celles de 5 000 personnes et moins, qui bénéficient le plus de leurs services.

Quant au financement, les conseils régionaux de loisir reçoivent 78,6% de leur budget du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 0,7% provient de la cotisation des membres et le reste, c'est-à-dire 20,7%, de sources diverses.

Le tableau 2 de la page 18 présente les principales caractéristiques des conseils régionaux de loisir.

1.4.3 **Les directions régionales du Ministère**

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche compte une direction régionale dans chacune des dix régions du Québec. Considérant que ces directions mises en place par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche étaient déjà solidement implantées avant la création du Ministère, il faut noter que l'effort a porté au cours des dernières années sur l'intégration complète d'une préoccupation loisir en région.

En plus de l'exploitation des territoires publics et de la conservation de la faune, les directions régionales, de façon générale, rendent des services aux municipalités, aux associations locales et régionales et aux municipalités régionales de comté. Ces services sont surtout reliés aux actions de promotion et d'information, d'encadrement et de support au développement des programmes, de représentation et de concertation des intervenants, notamment dans le cadre de l'administration des programmes de transfert du Ministère en région.

Les directions régionales ont aussi une responsabilité générale concernant la mise à jour et l'établissement de la problématique globale du loisir. À cet effet elles s'inscrivent dans le processus de planification et d'implantation des différents programmes de soutien aux activités de loisir du Ministère.

TABLEAU 1 - ÉTAT DE LA SITUATION DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

INDICATEURS / INTERVENANTS	CARACTÉRISTIQUES DES INTERVENANTS	RESSOURCES	CLIENTS	IDENTIFICATION DES SERVICES ET UTILISATION PAR LA CLIENTÈLE
Associations régionales	Présence régionale: On retrouve 719 organismes régionaux distribués sur l'ensemble du territoire québécois Vocation sportive :72% Vocation culturelle :13% Vocation éducative : 9% Vocation touristique: 3% Vocation plein air : 3% De ces organismes, la majorité est à vocation unidisciplinaire, quelques-uns sont à vocation clientèle comme par exemples les personnes handicapées, les personnes âgées Membership: 29% ont 100 membres ou moins individuels 34% ont entre 101 et 500 37% ont plus de 500 membres	Monétaires: Budget: 60% ont moins de 5000$ 16% ont de 5000 à 15000$ 22% ont plus de 15000$ 2% des associations régionales n'ont pas fourni d'information sur leur budget Principales sources de financement: 30% cotisations des membres 28% subventions de l'organisme national 11% coûts chargés pour participer aux activités 12% subventions du gouvernement provincial 19% autres sources de financement Humaines: Rémunérées: 20% seulement des organismes utilisent du personnel rémunéré. 65% dans le secteur socio-éducatif 13% dans le secteur sportif 22% répartis dans les autres secteurs Bénévolat: 87% des organismes comptent sur le bénévolat Physiques: 1 organisme sur 3 possède un local permanent	Associations locales: On retrouve environ 12 000 organismes locaux distribués sur l'ensemble du territoire québécois. Ils se répartissent par secteur de la façon suivante: Secteur sportif: 17,8% Secteur culturel: 8,3% Secteur socio-édu.: 2,8% Secteur plein air: 0,7% Secteur faune: 0,5% Secteur touristique:0,4% Deux secteurs 23,3% Plus de deux secteurs 46,3%	Globalement, environ 2 organismes locaux sur 3 reçoivent des services de l'organisme régional. 47% des organismes locaux sont affiliés à une association régionale. La consommation des services par ses organismes affiliés est indiquée ci-dessous: La promotion et l'information 66% des organismes locaux utilisent les services de promotion 80% des associations locales utilisent les services d'information L'encadrement et le support au développement 68% des organismes locaux utilisent les services professionnels 42% des associations locales utilisent les services administratifs L'organisation et la coordination d'événements 76% des organismes locaux utilisent ce service La formation et le perfectionnement 66% des organismes locaux utilisent ce service La régie, la sécurité et la protection 63% des organismes locaux utilisent ce service La documentation, les études et inventaires 74% des organismes locaux utilisent ce service La représentation et la concertation des intervenants 93% des organismes locaux font la représentation auprès de l'association nationale. Les organismes locaux n'ont pas fourni de données quantifiables sur leur utilisation de ce service

TABLEAU 2 - ÉTAT DE LA SITUATION DES CONSEILS RÉGIONAUX DE LOISIR

INDICATEURS / INTERVENANTS	CARACTÉRISTIQUES DES INTERVENANTS	RESSOURCES	CLIENTS	IDENTIFICATION DES SERVICES ET UTILISATION PAR LA CLIENTÈLE
Conseils régionaux de loisir	Présence régionale: On compte 14 CRL pour l'ensemble du Québec. -Chaque CRL couvre un territoire dont la taille est très disparate Par exemple: La région 03 Québec compte 298 municipalités pour un total de 944 403 personnes La région 09 Côte-Nord regroupe 46 municipalités pour un total de 118 000 personnes Membership: Un total de 352 organismes régionaux sont affiliés aux CRL Organismes locaux Municipalités Organismes scolaire	Monétaires: Principales sources de financement: 59,4% subvention du MLCP 2,9% autres subventions 0,6% cotisation des membres 37,1% autres revenus Humaines: Rémunérées: Environ 40 permanents sont employés sur une base régulière par les conseils régionaux de loisir A temps partiel: La plupart des CRL emploient ce genre de personnel	Associations locales: Distribution par secteur: Secteur sportif: 17,8% Secteur culturel: 8,3% Secteur socio-édu.: 2,8% Secteur plein air: 0,7% Secteur faune: 0,5% Secteur touristique: 0,4% Deux secteurs: 23,3% Plus de deux secteurs: 46,3% Associations régionales: Vocation sportive: 72,0% Vocation plein air: 8,8% Vocation socio-culturelle: 7,6% Vocation socio-éducative: 8,8% Vocation touristique: 2,2% Municipalités: L'ensemble des municipalités. Cependant, il semble que leur action soit majoritairement orientée vers les plus petites municipalités de 5000 et moins Municipalités régionales de comté: L'ensemble des municipalités régionales de comté	Des organismes locaux qui connaissent l'existence des CRL (60%), près de 4 sur dix utilisent leurs services. Des organismes régionaux qui connaissent l'existence des CRL (71%), près de 6 sur 10 utilisent leurs services. La consommation des services par les utilisateurs est indiquée ci-dessous La promotion et l'information 68% des associations locales utilisent les services d'information 36% des associations régionales utilisent les services d'information L'encadrement et le support au développement 49% des associations locales utilisent les services professionnels 40% des associations locales utilisent les services administratifs 25% des associations régionales utilisent les services professionnels 57% des associations régionales utilisent les services administratifs L'organisation et la coordination d'événements 57% des associations locales utilisent les services 52% des associations régionales utilisent les services La formation et le perfectionnement 48% des associations locales utilisent les services 13% des associations régionales utilisent les services

2

L'ANALYSE CRITIQUE

2. L'ANALYSE CRITIQUE DES RÔLES ET DES SERVICES DISPENSÉS PAR LES INTERVENANTS DE NIVEAU RÉGIONAL

Ce second chapitre constitue le bilan et l'analyse de la situation actuelle. Il identifie les problématiques qui existent ou qui sont en gestation et cherche à ouvrir la voie sur des solutions en extrayant de ces bilans analytiques les interrogations les plus pertinentes.

Le mode de présentation de ce chapitre, bien qu'ayant des allures d'analyse critique, n'en demeure pas moins principalement fondé sur ce que disent, admettent et font, ou ne font pas, les intervenants face au palier régional. En effet, les références qui documentent ce bilan et ces analyses sont tirées d'études, d'enquêtes et de sondages réalisés par le Ministère. Elles traitent de ce que les organismes régionaux disent d'eux-mêmes et de ce que les autres intervenants, particulièrement ceux du palier local, perçoivent du palier régional.

Plus spécifiquement, ce chapitre sera l'occasion de faire ressortir, à partir de l'analyse de données provenant d'enquêtes, les faits les plus significatifs qui réfèrent aux préoccupations que soulevait le Livre blanc. Ces préoccupations ou besoins d'agir portent plus particulièrement sur les aspects suivants:

- l'accessibilité des services des associations régionales aux groupes locaux de citoyens;

- le soutien des conseils régionaux de loisir aux municipalités et aux groupes locaux;

- le soutien des conseils régionaux de loisir à la coordination des activités et des services offerts aux municipalités et aux groupes locaux par les associations régionales et nationales;

- le soutien des directions régionales aux municipalités notamment dans les cas d'aménagements récréatifs de plein air.

2.1 Les services dispensés par les associations régionales et le point de vue des organismes locaux

Parmi les services reçus des associations régionales, la diffusion d'informations sous forme de journal, de bottin ou de revue, est la plus fréquente avec 80%, suivi de la coordination d'activités et de projets régionaux avec 76%. Par contre, le

support administratif se révèle celui qui est le moins obtenu avec 42%. Par ailleurs, le niveau de satisfaction par rapport aux services reçus est très élevé.

Les proportions d'organismes locaux qui ne peuvent compter sur l'un ou l'autre des services, mais qui aimeraient en recevoir, varient de 39% à 59%. La répartition des associations locales, selon l'utilisation et la perception des services offerts par les associations régionales, est illustrée dans le tableau ci-dessous.

SERVICE	Reçoivent le service	Satisfaits du service reçu	Aimeraient recevoir le service
Assistance professionnelle de conseillers pour soutenir les réalisations de l'organisme	68%	95%	52%
Support administratif (secrétariat, photocopies, locaux)	42%	95%	39%
Coordination d'activités, de projets régionaux	76%	91%	48%
Promotion, publicité	66%	89%	46%
Programme de formation ou de perfectionnement	66%	91%	54%
Réglementation, sécurité	63%	95%	43%
Information sous forme de journal, de bottin ou de revue	80%	95%	59%
Documentation, étude et inventaire	74%	95%	48%

Les variations selon les régions

Au titre des différences régionales, les services des associations régionales sont davantage souhaités dans les régions à densité plus faible de population, tels le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

Les variations selon les clientèles

Pour la clientèle constituée de jeunes, les activités mises en place sont davantage chapeautées par une association régionale que ce ne l'est pour l'ensemble. En effet, 67% des organismes locaux qui s'adressent aux jeunes mentionnent l'existence d'une telle association, alors que pour l'ensemble la proportion est de 47%. Les services reçus par ces organismes locaux en provenance d'une association régionale portent davantage sur des programmes de formation et sur la réglementation et la sécurité.

Une plus grande proportion des organismes locaux qui s'adressent aux personnes handicapées connaît l'existence d'une association régionale dans leur domaine. Toutefois, ils ne se différencient pas de l'ensemble des organismes locaux au niveau de l'utilisation et de la demande de services.

La presque totalité des organismes locaux qui s'adressent aux femmes adultes et qui connaissent la présence d'une association régionale mentionne en requérir des services dans une proportion de 95% comparativement à 67% pour l'ensemble. Plus souvent pour ceux-ci que pour l'ensemble des organismes, ces services consistent en assistance professionnelle de conseillers en coordination de projets, en promotion et en publicité, en programme de formation, en réglementation, en sécurité, en information et en documentation, ainsi qu'en études.

Un nombre plus considérable d'organismes locaux qui s'adressent à une clientèle composée d'hommes adultes connaît l'existence d'une association régionale dans leur domaine d'activités; la proportion est de 57% contre 47%. Cependant, ceux-ci semblent moins considérer que cette association les représente auprès d'autres organismes, le pourcentage s'élevant à 56% comparativement à 77%. Enfin, les services les plus fournis par l'association régionale sont la réglementation ou la sécurité et l'information. Dans une moindre mesure, cette association leur offre une assistance professionnelle de conseillers et un programme de formation, de documentation et d'études. Par ailleurs, les organismes qui s'adressent aux hommes et qui ne reçoivent pas de services d'une association sont peu d'accord pour les trouver souhaitables, le pourcentage étant de 11% contre 33% pour l'ensemble.

Les variations sectorielles

Les seuls secteurs retenus et analysés ci-dessous sont ceux pour lesquels il y a des variations significatives par rapport à l'ensemble des organismes.

Les organismes locaux du secteur sport qui reçoivent des services d'une association régionale sont moins nombreux que l'ensemble à obtenir des services relevant du domaine de l'information. De plus, ils obtiennent moins et semblent moins intéressés à recevoir des associations régionales des services relatifs à l'information, à la documentation ou aux études, et au support administratif.

Les organismes du secteur du loisir culturel, bénéficiant des services d'une association régionale, sont moins nombreux à acquérir un bon nombre de services que les organismes locaux des autres secteurs. Les services les moins reçus s'avèrent être l'assistance professionnelle de conseillers, la coordination de projets régionaux, le programme de formation, la documentation et les études, ainsi que la réglementation et la sécurité. Par ailleurs, les organismes locaux du secteur socio-éducatif qui reçoivent des services d'une association régionale sont plus nombreux que l'ensemble à obtenir la plupart des services énumérés, sauf le support administratif, la promotion et la réglementation ou la sécurité. Les organismes locaux de ce secteur qui n'obtiennent pas de service d'une association régionale sont plus désireux que les autres d'acquérir la presque totalité de tous ceux énumérés, y compris un soutien administratif.

En résumé

Les constats qui ressortent du point de vue des organismes locaux en regard des services dispensés par les associations régionales sont les suivants:

- le fort taux de satisfaction des organismes locaux qui reçoivent des services des associations régionales;

- la forte demande des organismes locaux pour l'obtention des services des associations régionales;

- le peu de ressources de la majorité des associations régionales et la multiplicité de leurs rôles et de leurs services en faveur des organismes locaux.

Face à ces observations générales, l'accessibilité des services des associations régionales en faveur des organismes locaux qui n'en bénéficient pas est-elle adéquate?

Y a-t-il lieu d'améliorer la qualité et la diversité des services qu'offrent les associations régionales aux organismes locaux?

Les faits spécifiques notés au sujet de l'utilisation et de la demande de services par les organismes locaux révèlent de plus que:

- l'utilisation et la demande plus forte de services des associations régionales se situent dans les régions à plus faible densité de population;

- l'on retrouve une inégale distribution des services des associations régionales en faveur d'organismes locaux sectoriels et de clientèles.

Devant ces faits, faudrait-il renforcer et prioriser l'offre de services des associations régionales dans les régions à plus faible densité de population?

Doit-on accroître l'offre de services en faveur d'organismes sectoriels et de clientèles moins bien desservies?

2.2 Les services dispensés par les conseils régionaux de loisir et le point de vue des organismes locaux

Près de 6 organismes locaux sur 10 connaissent l'existence d'un conseil régional de loisir dans leur région. Par ailleurs, 44% de ceux qui sont au courant de la présence d'un tel conseil dans leur région en reçoivent des services.

Le tableau suivant indique, pour chaque type de services, le pourcentage d'associations qui les reçoivent. Il révèle également la proportion de ceux qui sont satisfaits des services reçus, de même que la proportion de ceux qui ne les obtiennent pas mais qui aimeraient les acquérir.

SERVICE	REÇOIVENT LE SERVICE	SATISFAITS DU SERVICE REÇU	AIMERAIENT RECEVOIR LE SERVICE
Des programmes de formation et de perfectionnement	48%	96%	62%
Une assistance professionnelle de conseillers	49%	96%	56%
Une diffusion d'information	68%	94%	65%
Un support administratif	40%	94%	49%
Des études et des inventaires	61%	97%	58%
La coordination de projets régionaux	57%	93%	54%

Parmi les services reçus du conseil régional de loisir, celui de la diffusion d'information est le plus fréquent avec 68%, suivi de documents et inventaires avec 61% et de la coordination de projets régionaux avec 57%. L'utilisation des autres services varie de 40 à 50% selon le cas.

Pour tous les services reçus, le niveau de satisfaction est très élevé, soit plus de 90%.

Enfin, la proportion des organismes locaux qui ne peuvent compter sur l'un ou l'autre service, mais qui aimeraient en obtenir, varie de 49% à 65% selon la nature du service. La diffusion d'information est celui qui est le plus désiré avec 65%.

Les variations régionales

Au titre des différences régionales, les services des conseils régionaux de loisir sont davantage souhaités dans les régions à faible densité de population, tels le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

Les variations selon les clientèles

Un moins grand nombre d'organismes s'adressant aux personnes âgées reçoit des services de leur conseil régional de loisir, soit 31% contre 44% pour l'ensemble des organismes. En ce qui a trait à la demande de services, le comportement de ce groupe d'organismes locaux est semblable à celui de l'ensemble.

Une proportion plus importante des organismes qui s'adressent aux personnes handicapées bénéficie des services du conseil régional de loisir. Quant à ceux qui n'en obtiennent pas, ils trouveraient souhaitable de les recevoir dans une proportion supérieure à l'ensemble.

Les organismes locaux composés de femmes adultes obtiennent moins de services des conseils régionaux de loisir que l'ensemble des clientèles, selon des taux respectifs de 33% et 44%; ceux qui n'en possèdent pas les convoitent en plus grand nombre, soit 20% contre 33%.

Les variations sectorielles

Les associations du secteur sport qui reçoivent des services du conseil régional de loisir sont moins nombreuses que l'ensemble à en obtenir des services d'information. Par ailleurs, celles qui ne bénéficient pas de services des conseils régionaux de loisir sentent moins le besoin que tous les autres d'acquérir des services de documentation et de support administratif provenant du conseil régional de loisir.

Les organismes locaux du secteur du loisir culturel qui profitent des services du conseil régional de loisir sont moins nombreux à recevoir un bon nombre des services offerts par leur conseil que ceux des autres secteurs. Les services les plus demandés par les organismes de ce secteur s'avèrent être l'assistance professionnelle de conseillers, la coordination de projets régionaux, les programmes de formation, la documentation et les études.

Une proportion moins importante des organismes du secteur socio-éducatif connaît l'existence du conseil régional de loisir, soit 31% comparativement à 59% pour l'ensemble.

Ceux qui ne bénéficient pas des services du conseil régional de loisir sont plus nombreux que l'ensemble à souhaiter recevoir les services suivants: support administratif, documentation, études et coordination de projets régionaux.

En résumé

Les faits notés concernant les services dispensés par les conseils régionaux de loisir en faveur des organismes locaux sont les suivants:

- l'utilisation et la demande plus forte de services des organismes locaux dans les régions à plus faible densité de population;

- les disparités dans la consommation et la demande de services par les différents organismes locaux sectoriels et les clientèles.

N'y a-t-il pas lieu de renforcer et de prioriser l'offre de services des conseils régionaux de loisir dans les régions à faible densité de population?

Doit-on fortifier et mieux orienter l'offre de services en faveur de certaines clientèles-cibles qui bénéficient moins que d'autres des services des conseils régionaux de loisir, clientèles telles que les organismes s'adressant aux personnes âgées, aux femmes adultes et aux hommes adultes, ou encore en faveur de celles qui désirent en recevoir davantage, telles les personnes handicapées?

N'y a-t-il pas lieu de renforcer et de mieux diriger l'offre de services en faveur de certains secteurs-cibles qui bénéficient moins que d'autres des services des conseils régionaux de loisir, tel le secteur socioculturel, ou en faveur de secteurs qui en désirent davantage, tel le socio-éducatif?

2.3 Les services dispensés par les conseils régionaux de loisir et le point de vue des associations régionales

Plus des deux tiers des associations régionales connaissent l'existence des services de soutien administratif et professionnel offerts par le conseil régional de loisir. La plupart d'entre elles, soit 61%, ont déjà utilisé ces services.

En outre, 65% des organismes ayant déjà eu recours aux services du conseil régional de loisir les exploitent actuellement.

C'est surtout au niveau administratif, dans une proportion de 57%, et pour la coordination des projets ou des événements régionaux, pour 52%, que les utilisateurs se servent fréquemment des services du conseil régional de loisir. Dans une moindre proportion, ils font appel au conseil lorsqu'ils ressentent les besoins suivants:

- la diffusion de leurs informations; 36%

- une assistance professionnelle de conseillers pour soutenir leurs réalisations; 25%

- l'obtention de documentation, d'études et d'inventaires; 23%

- la réalisation de programmes de formation et de perfectionnement. 13%

Les usagers régionaux des services du conseil régional de loisir sont majoritairement satisfaits du support qu'ils reçoivent, puisque 48% se montrent très satisfaits et 46% plutôt satisfaits.

Les différences régionales

Les services des conseils régionaux de loisir sont connus dans une proportion de 80% et plus en Estrie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Outaouais comparativement à 71% pour l'ensemble.

Les régions où l'utilisation des services des conseils régionaux de loisir est la plus forte s'avèrent l'Estrie avec 84%, Québec avec 75% et la Rive-Sud avec 72%. C'est la région de Trois-Rivières qui présente le plus faible taux avec 50%. Quant au pourcentage d'ensemble, il est de 65%.

En Abitibi-Témiscamingue plus qu'ailleurs, les organismes ont souvent recours au conseil régional de loisir lorsqu'ils ont besoin d'un service administratif ou de programmes de formation et de perfectionnement. Dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, en Estrie et dans l'Outaouais, on fait appel généralement au conseil régional de loisir pour obtenir de la documentation, des études ou des inventaires. Dans l'Outaouais, les organismes s'adressent plus souvent au conseil régional de loisir pour obtenir une assistance professionnelle. Sur la Rive-Sud, le service d'aide à la coordination de projets ou d'événements régionaux est très populaire: 95% des organismes l'exploitent. Dans une moindre proportion, et toujours pour ce service, la même observation peut être faite pour l'Outaouais.

Le taux de satisfaction pour l'ensemble des services reçus du conseil régional de loisir est très fort sur la Rive-Nord de Montréal, alors que les deux tiers sont très satisfaits; cette proportion diminue au tiers dans les régions de Trois-Rivières, et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les variations sectorielles

Seulement 17% des organismes des secteurs du loisir touristique et du plein air utilisent actuellement les services du conseil régional de loisir. Les plus grands usagers sont les organismes de loisir culturel avec un taux de 80%. Dans le secteur sportif, de tels services sont exploités à 66%, et dans celui du socio-éducatif, à 52%.

En examinant la distribution des organismes en regard du taux de satisfaction, il appert qu'il est moins élevé chez les organismes du secteur sportif avec 81%, que chez les organismes du loisir culturel avec 87%, du socio-éducatif avec 88% ainsi que du loisir touristique et du plein air avec 90%.

La variation selon la taille de l'organisme

Si nous regardons le comportement des organismes qui utilisent souvent les services disponibles, nous nous apercevons que l'on fait appel au service administratif du conseil régional de loisir plus fréquemment lorsque la clientèle desservie est moins nombreuse. Le même phénomène est observé lorsqu'il s'agit d'établir des programmes de formation ou de perfectionnement ou lorsqu'on désire coordonner des projets ou événements régionaux. Par contre, pour obtenir de la documentation, des études ou des inventaires, c'est le phénomène inverse que nous observons: plus on dessert une grosse clientèle, plus on a recours à ce type de service.

Chez les utilisateurs des services du conseil régional de loisir, le niveau de satisfaction élevé a tendance à se vérifier chez les organismes qui ont peu de membres.

Les variations selon le budget de l'organisme

Les organismes dont le budget se situe entre 2 000 $ et 4 999 $ utilisent plus fréquemment les différents services du conseil régional de loisir dans un taux de 74%, alors qu'il est de 65% pour les autres.

Les organismes détenant peu de moyens financiers, soit moins de 1 000 $, ont recours plus fréquemment au conseil régional de loisir pour obtenir une assistance professionnelle, pour établir leur programme de formation et de perfectionnement ou pour coordonner les projets ou événements spéciaux. Le service d'accès à la documentation, aux études ou inventaires rejoint plus la clientèle des organismes dont les moyens financiers s'élèvent à 15 000 $ et plus. La clientèle qui demande un support administratif est plus nombreuse chez les organismes qui possèdent un budget moyen s'échelonnant de 2 000 $ à 4 999 $.

Les plus satisfaits du support fourni par le conseil régional de loisir sont incontestablement ceux dont le budget est limité à moins de 1 000 $. 65% d'entre eux se disent satisfaits comparés aux 48% de l'ensemble.

En résumé

Les constatations sur les services des conseils régionaux de loisir en faveur des associations régionales sont les suivantes:

- le peu de ressources de la majorité des associations régionales;

- le fort taux d'utilisation et de satisfaction des services offerts par les conseils régionaux de loisir, plus particulièrement les services administratifs et l'assistance à la coordination de projets ou d'événements régionaux;

- les disparités régionales dans l'utilisation et l'appréciation des divers services des conseils régionaux de loisir;

- les disparités sectorielles dans l'utilisation de services des conseils régionaux de loisir;

- l'utilisation plus grande des services des conseils régionaux de loisir par les organismes de petite taille et de faible budget.

N'y a-t-il pas lieu de fortifier l'offre de services des conseils régionaux de loisir à l'intention de ces associations régionales et plus particulièrement les services administratifs et l'assistance à la coordination de projets ou d'événements régionaux?

2.4 Les services dispensés par les conseils régionaux de loisir et le point de vue des municipalités

Pour bien identifier le point de vue des municipalités sur les services rendus par les conseils régionaux de loisir, il y a lieu de distinguer les points suivants:

- les actions exercées par les conseils régionaux de loisir dans le cadre de la réalisation des mandats confiés par le Ministère;

- les actions ou les projets réalisés au bénéfice de leurs membres, entre autres les municipalités.

En effet, la majorité des municipalités a demandé et a reçu l'aide des conseils régionaux de loisir et s'est dite satisfaite de ses services. En ce qui concerne l'exécution de ses mandats, l'expertise des conseils régionaux de loisir leur a permis d'influer surtout sur les municipalités de 10 000 habitants et moins.

Si l'on regarde les actions des conseils régionaux de loisir qui s'inscrivent dans le cadre d'une offre de services au bénéfice de leurs membres, il apparaît que ceux-ci rejoignent davantage les municipalités de plus petite taille.

En somme, on constate l'importance du travail réalisé par les conseils régionaux de loisir auprès des municipalités à titre de soutien professionnel et, plus particulièrement, auprès des municipalités de petite taille, que ce soit dans le cadre de mandats ou non du Ministère ou de projets issus de la volonté de leurs membres.

Les municipalités de toutes catégories ont-elles besoin du soutien professionnel des conseils régionaux de loisir ou ne devrait-on pas prioriser certaines catégories de municipalités?

Est-ce que les conseils régionaux de loisir devraient accroître leurs services de soutien professionnel auprès des petites municipalités?

2.5 Les services dispensés par les directions régionales du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Tel qu'il a été mentionné au chapitre portant sur l'état de la situation, les services des directions régionales, pour le volet loisir en milieu municipalisé, revêtent les deux caractéristiques suivantes:

- ils se situent dans le cadre de l'administration déconcentrée des programmes de transfert du Ministère;

- ils sont en période de rodage et, de ce fait, susceptibles d'une évolution constante.

Aussi, en tenant compte, d'une part, qu'il n'existe pas d'étude qui nous renseigne sur les besoins et l'appréciation des utilisateurs de ces services et, d'autre part, qu'une période de rodage est en cours, il apparaît donc difficile d'en faire une analyse critique.

Toutefois, les observations générales notées sur les services des directions régionales sont:

- le caractère particulier des services dispensés par les directions régionales, lesquels se situent dans le cadre de l'administration déconcentrée des programmes de transfert du Ministère;

- l'identification des problématiques régionales et la participation des directions régionales au processus de planification et d'implantation des différents programmes;

- l'expertise acquise par les directions régionales dans l'administration de ces programmes de transfert;

- l'existence de certains mandats de support reliés aux programmes de transfert du Ministère qui sont confiés aux conseils régionaux de loisir.

La nomenclature des services rendus et des clientèles visées et rejointes, lorsque comparée à celle des autres intervenants, permet d'esquisser quelques questions.

N'y aurait-il pas lieu d'intensifier les rôles et les responsabilités des directions régionales concernant l'administration de programmes et l'identification des problématiques régionales?

Est-ce que certains rôles des conseils régionaux de loisir, liés au support de l'administration des programmes du Ministère, ne devraient pas être pris en charge par la direction régionale, permettant aux conseils d'axer leurs efforts sur la mise en place de mécanismes favorisant l'élaboration de stratégies communes d'interventions des organismes et sur le support administratif aux organismes et aux municipalités?

2.6 L'offre de service au niveau régional et les implications sur le mode d'organisation des services

Face aux options de base retenues dans le Livre blanc et aux exigences qui s'y rapportent, l'analyse critique a fait ressortir des déficiences dans l'atteinte de ces options. Les constats majeurs qui ressortent sont les suivants:

- un nombre important d'associations locales ne peuvent bénéficier de services d'organismes régionaux et souhaitent en recevoir;

- il existe une forte demande des associations régionales pour des services administratifs et des services reliés à la coordination de projets ou d'événements régionaux;

- les associations régionales ont une multiplicité de rôles mais toutefois peu de ressources pour les exercer;

- une duplication se retrouve dans l'exercice de certains rôles;

- on remarque une coordination insuffisante des ressources actuelles des intervenants régionaux;

- une inégale accessibilité des services des organismes régionaux en fonction des organismes locaux et des clientèles se fait sentir;

- on dénote une absence de mécanisme permettant l'élaboration de stratégies communes d'intervention bien définies en faveur des secteurs et des clientèles-cibles.

Suite à ces constats, n'y aurait-il pas lieu de revoir le mode d'organisation des services au niveau régional, les mécanismes de collaboration pour dispenser les services aux clientèles et l'allocation des ressources à ce niveau?

3

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3. LES PERSPECTIVES ET LES AVENUES DE DÉVELOPPEMENT

Ce chapitre suggère des éléments de réponse aux analyses et aux questions qui ont été présentées dans le chapitre précédent.

La somme de tous ces éléments de réponses qui sont, en fait, des pistes d'exploration et de développement constitue une proposition d'ordre du jour pour la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional. Pendant le déroulement de cette Conférence, les partenaires, centrés sur la thématique des mandats, des rôles et des activités au niveau régional, seront appelés à convenir d'une trajectoire pertinente qui, au cours des prochaines années, assurera la poursuite de l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale sur le loisir.

Un des éléments importants de cette démarche réside dans le fait que le Ministère, ayant mis au point les relations avec ses partenaires municipaux et nationaux, est maintenant rendu à l'étape où l'ensemble des intervenants concernés doivent requestionner l'organisation du loisir au niveau régional.

3.1 Les paramètres de l'organisation des services offerts par les organismes régionaux

Les nouvelles mesures proposées touchant l'organisation des services au niveau régional devront prendre appui sur les quatre paramètres suivants:

- la détermination d'un cadre territorial de référence pour les organismes de loisir conforme aux orientations gouvernementales reconnues en cette matière;
- la constitution d'un éventail de services qui permettent de rejoindre l'ensemble de la population du territoire;
- la participation des organismes à l'élaboration des orientations au niveau régional;
- l'évaluation du rendement économique et social des services rendus à la population dans ce domaine d'activités.

3.2 Proposition d'un nouveau modèle d'organisation des services au niveau régional

Pour s'assurer de répondre aux préoccupations énoncées précédemment et en s'appuyant sur les paramètres précédents, il apparaît approprié de proposer un nouveau modèle d'organisation des services au niveau régional.

Les principales composantes d'un tel modèle sont la structure, les tables sectorielles et le centre de service. Bien que ces composantes pourraient prendre diverses formes, ce troisième chapitre soumet un scénario possible pour fins de discussions.

3.2.1 La structure régionale, sa composition et ses rôles

Afin de s'assurer d'une représentativité des intervenants préoccupés par la dimension régionale des activités de loisir, la nouvelle structure régionale pourrait intégrer dans son membership les divers organismes régionaux représentatifs des secteurs du loisir et des clientèles.

En plus de l'assemblée générale annuelle regroupant l'ensemble du membership, le conseil d'administration serait composé d'élus représentant les différentes catégories de membres. Les rôles de cette structure seraient:

- de définir les orientations générales;
- de s'assurer d'une représentation des intérêts communs des organismes auprès des directions régionales du Ministère et auprès des intervenants de niveau national;
- de promouvoir la concertation sur des dossiers prioritaires.

Pour l'exercice de ces rôles, cette structure régionale pourrait se doter d'un comité exécutif et de comités ou de commissions d'orientation destinés à étudier les dossiers prioritaires.

3.2.2 Les tables sectorielles, leurs objectifs et leurs rôles

Des tables sectorielles pourraient être rattachées au conseil d'administration de cette structure régionale. Ces dernières seraient formées de représentants des secteurs. C'est à ce niveau que seraient élaborées les orientations et les stratégies d'actions propres à chaque table pour répondre aux besoins des clientèles. Plus spécifiquement, ces tables auraient comme objectifs:

- de favoriser la discussion entre les divers représentants du milieu régional en vue d'assurer le partage le plus réaliste possible des responsabilités au niveau de chacun des secteurs;

- d'assurer la concertation de tous les organismes du milieu régional en vue de la planification et de l'application des plans d'action propres à chaque secteur d'activités;

- de coordonner les actions des divers représentants du milieu régional dans la mise en oeuvre de leurs programmes;

- de contribuer au développement d'une politique de régionalisation des services.

La poursuite de ces buts exige qu'on utilise pleinement et sans faire un double emploi les diverses ressources affectées au domaine du loisir au niveau régional et que l'on s'assure également d'une bonne coordination dans la distribution des services. C'est donc en regard des buts énoncés précédemment et des exigences qui s'y rapportent, que des stratégies communes d'actions pourraient être élaborées en rapport avec les rôles suivants des organismes régionaux:

- la promotion et l'information;

- l'encadrement et le support au développement des programmes et des activités;

- l'organisation et la coordination d'événements;

- la formation et le perfectionnement;

- la régie, la sécurité et la protection du consommateur;

- la représentation et la concertation des intervenants.

Pour en arriver à la formulation de stratégies communes d'actions, il est nécessaire d'élaborer des plans régionaux de développement. La préparation de ces plans répond à de multiples besoins qui sont ressortis au niveau de l'analyse critique, à savoir:

- accroître les connaissances du milieu régional en matière de loisir pour mieux répondre aux besoins de la population;

- accroître les efforts de coordination et de concertation entre les organismes des divers paliers;

- augmenter l'efficacité des interventions des multiples organismes qui oeuvrent sur le territoire régional;

- rapprocher l'administration des individus par la consultation du milieu quant aux orientations du développement régional.

Dans la perspective d'une planification du développement régional et d'une coordination des actions de développement, il apparaît nécessaire que les institutions régionales de loisir adoptent une division commune du territoire. L'uniformisation des régions administratives au niveau des organismes de loisir rend possible la mise en commun des renseignements statistiques recueillis et utilisés par les organismes et elle autorise des comparaisons entre les éléments semblables permettant ainsi l'élaboration de problématiques communes. L'uniformisation facilite ainsi la définition d'objectifs régionaux de développement et l'établissement de priorités d'actions régionales. Elle favorise aussi l'action concertée des organismes en permettant de tenir compte des mêmes entités géographiques dans l'élaboration, l'application et l'évaluation de leurs programmes. Finalement, elle permet aux institutions régionales d'orienter et d'intégrer les objectifs des divers champs d'activités des organismes de développement et d'évaluer leurs programmes en fonction des objectifs régionaux de développement.

3.2.3 La mise en place d'un centre de service régional

Afin de s'assurer d'une plus grande économie d'échelle dans la distribution des services des associations régionales, un centre de service relevant du conseil d'administration de la nouvelle

structure régionale pourrait être créé et financé par les organismes utilisateurs des services ainsi que par le Ministère à même les budgets actuellement consentis aux divers organismes régionaux.

3.2.4 Scénarios proposés relativement à la participation du Ministère au financement de cette nouvelle structure et de son centre de service

Pour mettre en place cette nouvelle structure et son centre de service, le Ministère suggère deux scénarios possibles:

- le premier scénario propose l'arrêt complet des subventions directes et indirectes aux organismes régionaux, ce qui permettrait de récupérer l'ensemble de ces argents et de les affecter à la création de la structure décrite précédemment;

- le deuxième scénario suggère que le Ministère continue de subventionner certaines associations de clientèles-cibles et ne soutienne qu'indirectement toutes les autres associations par le biais de la nouvelle structure proposée. Ce scénario laisse moins de ressources financières pour la mise en place et le fonctionnement de la nouvelle structure et du centre de service qui lui serait rattaché.

3.3 Intensification des rôles des directions régionales du Ministère

Parallèlement à la mise en place de la nouvelle structure, une intensification des rôles des directions régionales apparaît souhaitable. Celle-ci pourrait se faire de deux manières:

- en assumant les fonctions qui sont liées au support à l'administration de programmes gouvernementaux;

- en poursuivant la déconcentration dans l'administration des programmes de transfert gérés par le Ministère.

Les rôles des directions régionales, en relation avec l'administration déconcentrée des programmes, seraient notamment de fournir de l'information sur les programmes gouvernementaux de transfert, d'exercer un suivi sur l'exécution de ses programmes de soutien et de fournir un feed-back au Ministère sur leur bien-fondé et leur déroulement.

CONCLUSION

CONCLUSION

Ce document ministériel présente l'essentiel de l'état de la situation, des préoccupations que celle-ci suscite, ainsi que des propositions de réaménagement du mode d'organisation au niveau régional. Cette réflexion s'appuie sur les enquêtes que le Ministère a réalisées auprès des divers intervenants régionaux et locaux, et se veut une amorce de réflexion sur le sujet.

Le Ministère compte beaucoup sur les échanges qui se dérouleront au cours de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional pour bonifier l'analyse de la situation et les solutions qui y sont proposées.

Toutefois, au-delà des discussions qui porteront sur les préoccupations et les nouvelles mesures proposées dans ce document, il ne faudra pas perdre de vue lors de cette Conférence thématique les options fondamentales mises de l'avant dans la politique gouvernementale sur le loisir.

Enfin, c'est en s'appuyant sur les réflexions et les consensus qui émergeront de cette Conférence thématique et, par la suite, de la Conférence nationale, que le Ministère procédera à l'élaboration d'une politique sur l'organisation du loisir au niveau régional.